

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 15 novembre 1960.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 866, 886 (annexe 32), 892 (tome II, annexe XX) et in-8° 194.
Sénat : 38 et 39 (tome III, annexe 34) (1960-1961).

Mesdames, Messieurs,

La situation globale du projet de budget des Postes et Télécommunications pour 1961 se présente de la façon suivante :

DESIGNATION	BUDGET de 1960. 1	BUDGET de 1961 (a). 2	AUGMEN- TATION 3	POURCENTAGE par rapport à 1960. 4	BUDGET réellement déposé au Parlement. (b) 5
	(En milliers de nouveaux francs.)			%	(En milliers de nouveaux francs.)
<i>1^{re} section. — Charges et produits de fonctionnement.</i>					
A. — Produits :					
Recettes d'exploitation	3.843.809	4.135.013	291.204	+ 7,58	4.135.013
Autres recettes	154.806	182.346	27.540	+ 17,79	182.305
Totaux (Produits)	3.998.615	4.317.359	318.744	+ 7,97	4.317.318
B. — Charges :					
a) Personnel :					
Traitements et salaires	1.542.125	1.699.426	157.301	+ 10,20	1.699.426
Indemnités et divers	534.392	592.416	58.024	+ 10,84	592.416
Charges fiscales et sociales ..	732.126	810.168	78.042	+ 10,66	809.418
Totaux (Personnel) ...	2.808.643	3.102.010	293.367	+ 10,45	3.101.260
b) Achats, fournitures et dépenses de transports	468.601	522.576	53.975	+ 11,15	627.659
c) Frais financiers	229.909	239.694	9.785	+ 4,26	102.710
d) Divers	5.238	6.279	1.041	+ 19,87	6.279
Totaux (Charges)	3.512.391	3.870.559	358.158	+ 10,20	3.837.908
C. — Equilibre :					
Excédent des produits sur les charges	486.224	446.800	— 39.424	— 8,11	479.410

a) Compte non tenu. }
 b) Compte tenu..... } des transferts entre sections nécessités par l'application du plan comptable.

DESIGNATION	BUDGET de 1960. 1	BUDGET de 1961 (a). 2	AUGMEN- TATION 3	POURCENTAGE par rapport à 1960. 4	BUDGET réellement déposé au Parlement (b). 5
	(En milliers de nouveaux francs.)			%	(En milliers de nouveaux francs.)
2^e section. — Recettes et dépenses en capital.					
A. — Dépenses en capital :					
Autorisations de programme..	720.805	850.000	129.195	+ 17,92	745.667
Crédits de paiement :					
Dépenses d'équipement proprement dites.....	634.569	680.000	45.431	+ 7,16	575.667
Remboursement d'emprunts.	»	»	»	»	136.984
Totaux (Crédits de paiement)	634.569	680.000	45.431	+ 7,16	712.651
B. — Financement :					
a) Recettes en capital :					
Emprunts (Impasse).....	143.776	225.000	81.224	Pourcentage des dépenses en capital financées :	225.000
Participations de divers....	4.569	8.200	3.631	Par l'emprunt.	8.241
				1960 : 22,66 1961 : 33,09	
b) Excédent des produits sur les charges de fonctionnement (section I).....	486.224	446.800	— 39.424	Par l'excédent.	479.410
Ensemble	634.569	680.000	45.431	1960 : 76,62 1961 : 65,71	712.651
Ensemble des crédits (1^{re} et 2^e section).....	4.146.960	4.550.559	403.599	+ 9,73	4.550.559

a) Compte non tenu. / des transferts entre sections nécessités par l'application du plan comptable.
b) Compte tenu..... \

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan, saisie pour avis de ce budget, s'est penchée plus spécialement sur le fonctionnement de cette importante administration publique. Elle a pensé formuler un certain nombre d'observations qui paraissent s'imposer et souligner les améliorations qu'elle désirerait voir réaliser dans l'intérêt général.

Aussi bien, elle ne s'est pas particulièrement livrée à une analyse détaillée des divers chapitres financiers qui font l'objet de ce budget lequel comporte cette particularité nouvelle d'être établi en conformité du plan comptable général dont l'application a été demandée au début de cette année, en vertu de l'article 45 d'une ordonnance portant « Loi organique » relative aux lois de finances. Des considérations ont d'ailleurs été, déjà, largement émises sur les résultats d'exploitation aussi bien que sur les propositions budgétaires par les Commissions de Finances de nos deux Assemblées parlementaires et nous retiendront surtout que des trois activités qui concernent l'Administration des Postes et Télécommunications, seuls, les Services financiers accusent un déficit qui semble devoir, en 1961, dépasser vingt-cinq milliards d'anciens francs.

Les services postaux équilibrent financièrement leur gestion tout en continuant à assurer quotidiennement une distribution importante de journaux, brochures et périodiques à un tarif particulièrement bas.

Quant aux télécommunications, leurs recettes sont en nette progression. Pour 1959, elles ont été de un milliard neuf cent trente-trois millions de nouveaux francs et l'on prévoit qu'elles pourraient atteindre un total de deux milliards deux cent vingt et un millions pour 1961.

Postes.

Le trafic postal évolue favorablement. Il est considéré comme remplissant dans de bonnes conditions les missions qui lui sont confiées.

L'acheminement du courrier s'effectue dans des conditions d'exploitation qui se modernisent de plus en plus, répondant ainsi aux souhaits exprimés par notre Commission.

Les services de tri bénéficient progressivement d'une mécanisation moderne. Pour ne citer qu'un exemple : le Centre de tri de Paris-Austerlitz, le plus important de notre pays, est désormais doté d'un équipement mécanisé dont il convient de se féliciter. Il permet l'écoulement beaucoup plus rapide du courrier, à l'arrivée comme au départ. Dans le courant de l'année 1961, la mécanisation d'un certain nombre de grands centres régionaux sera entreprise et par la suite d'autres grands centres de tri fonctionneront dans la Capitale.

Sur le plan de la motorisation de la distribution postale, surtout en ce qui concerne les circonscriptions rurales, le programme prévu, encore incomplet à notre gré, se poursuit dans la mesure des possibilités dont l'administration postale peut disposer. A ce jour, cinq mille tournées environ, rurales et urbaines, sont assurées au moyen d'engins motorisés. Pour 1961, neuf cent nouveaux circuits motorisés pourront être en mesure de fonctionner, si toutefois le service postal peut disposer des véhicules qui lui sont nécessaires.

Une nouvelle initiative tend à favoriser la distribution sur les parcours routiers intermédiaires par l'utilisation d'ambulants routiers. Ces derniers, du fait de leur extrême souplesse, sont susceptibles d'améliorer convenablement le transport du courrier vers des contrées qui se trouvent moins favorisées.

Nous devons rendre hommage, à nouveau, à l'aviation postale qui déploie une activité remarquable, notamment dans ses services de nuit. Grâce à elle, aujourd'hui, les départements du Sud et la Corse reçoivent aux premières heures de la matinée le courrier du Continent et les correspondances déposées dans ces régions sont rapportées le soir. Il en sera de même pour l'Ouest de la France et la Bretagne au cours de l'année 1961. Sans doute, certaines relations transversales nécessitent encore d'assez longs délais et il faut souhaiter que des réalisations puissent être également entreprises en ce sens.

Les relations internationales font également l'objet de toute l'attention de l'administration. C'est ainsi que la mise en service d'avions à réaction *Boeing 707* et *D C 8* a permis de réduire sensiblement les délais pour le transport du courrier vers des grandes villes comme New-York, Buenos-Ayres, Johannesburg, Dakar et Pointe-à-Pitre.

Au sujet des bureaux de poste, il est utile de faire observer, d'une part, qu'il est indispensable de poursuivre, surtout en province, l'amélioration des installations plus ou moins vétustes, qui ne répondent qu'improprement au trafic actuel et d'autre part, d'envisager les créations qui s'imposent dans les régions où les zones d'habitations se sont particulièrement étendues. A cet effet, on a pensé mettre en œuvre un plan d'équipement qui vise à l'ouverture de nouveaux bureaux de plein exercice dans une centaine de villes. On cite le chiffre de 90 réalisations qui pourraient être ainsi obtenues si l'on ajoute, aux 50 bureaux déjà autorisés précédemment, les 40 dont l'ouverture a été admise.

Quant aux bureaux de poste à trafic réduit qui fonctionnent dans nos agglomérations rurales de moindre importance, notre Commission tient à renouveler les observations qu'elle a maintes fois exprimées. Elle considère que la notion de Service public doit être retenue et que les communes intéressées ne devraient pas supporter des charges qui viennent grever leur modeste budget.

En tout cas, puisqu'il s'agit de trafic postal, les Caisses d'épargne des Postes devraient être en mesure d'accorder des prêts à taux réduits pour les créations ou les aménagements qui s'avèrent nécessaires. Par ailleurs, le taux des subventions devrait être plus élevé pour les agglomérations les moins pourvues de moyens financiers.

Il convient de signaler une innovation qui semble devoir donner des résultats satisfaisants : les bureaux muets.

Cette catégorie spéciale de bureaux qui comprend plusieurs distributeurs automatiques de timbres-poste, une boîte aux lettres et un poste téléphonique a pour objectif d'obliger les usagers de quartiers éloignés de tout établissement postal (500 bureaux muets et 500 distributeurs de timbres-poste seront mis en service à la fin de 1960). Quelques critiques ont été formulées en ce qui concerne les distributeurs automatiques de timbres-poste dont le fonctionnement laisse quelquefois à désirer, mais il faut penser que l'administration pourra corriger cette difficulté passagère en s'inspirant notamment d'initiatives prises par la Suisse qui donnent de bons résultats.

Il faut indiquer que la fermeture des bureaux de poste le samedi après-midi est diversement appréciée, surtout dans les grandes villes. Il serait désirable de tenir compte de situations particulières à certaines agglomérations : jour de foire et marchés, activités des entreprises urbaines, régions touristiques, etc. Il serait également désirable pour éviter de trop longues attentes devant certains guichets que plusieurs employés soient à même d'assurer les services qui se trouvent particulièrement chargés à certaines heures. L'administration postale qui est désignée, à juste titre, comme un service public, doit pouvoir être à même de satisfaire à sa mission et de répondre en toutes circonstances aux nécessités des usagers.

Ceci dit, nous ne saurions trop proclamer les mérites du personnel des postes qui accomplit un travail souvent très absorbant et dont les qualités professionnelles sont reconnues et appréciées.

Télécommunications.

Notre Commission attache toujours beaucoup d'importance aux télécommunications. Elle regrette vivement de constater que le nombre des installations téléphoniques est encore très éloigné de répondre aux besoins exprimés. Près de 108.000 demandes d'installation de téléphone sont encore en instance. La France se trouve toujours très en arrière de pays moins importants qui nous entourent. Il n'est pas sûr qu'avec le plan de quatre années nous soyons à même d'aboutir aux résultats escomptés et que nous puissions sortir d'une semblable situation, car il est prévisible que de nombreuses autres demandes viendront s'ajouter à celles actuellement enregistrées.

Les travaux de l'automatique rural, en revanche, se poursuivent à une cadence plus favorable. Notons avec satisfaction que des progrès sensibles ont été réalisés dans la plupart des départements grâce, surtout, à leur apport financier. Nous pouvons espérer qu'au cours des cinq années qui viennent, l'ensemble de la France sera équipé en automatique rural, au lieu de dix années qui avaient été, à l'origine, prévues. La mise à la disposition des services de télécommunications de deux milliards au lieu d'un doit contribuer sérieusement à accélérer l'achèvement du programme en cours d'exécution. Signalons qu'il n'y a plus que 232 communes totalement isolées du réseau téléphonique au lieu de 2.000 en 1947.

Citons parmi les prochaines opérations qui sont prévues que sept mille lignes nouvelles doivent être exploitées et que l'on prévoit également l'extension d'organes communs à l'automatique de Paris, quatorze mille lignes pour les automatiques de province et trois mille pour l'automatisation intégrale des zones rurales.

Ainsi, un effort louable d'automatisation se poursuit. 135.000 lignes téléphoniques, soit plus de 60 % des lignes principales d'abonnement seront bientôt desservies. D'autre part, en 1960, des commandes ont été passées — ou le seront complètement prochainement — qui permettront d'atteindre un total de 160.000 lignes en 1961.

Mais il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les raccordements de nouveaux abonnés, l'installation des centraux télé-

phoniques et des réseaux urbains qui leur seront nécessaires, la construction de nouveaux circuits interurbains et une modernisation accrue du réseau en général.

Des crédits plus importants permettraient d'engager sur une plus grande échelle, des réalisations qui sont d'une impérieuse nécessité pour une Nation comme la nôtre qui doit pouvoir satisfaire dans un domaine comme celui des Télécommunications à un équipement moderne. En 1958 et 1959 le montant des autorisations de programme a été encore très inférieur aux besoins réels.

La Direction des Télécommunications fait certes, ce qu'elle peut avec les moyens qui sont mis à sa disposition. Les ingénieurs spécialisés ainsi que tous ceux qui concourent à la recherche technique comme aux activités d'un service aussi compliqué, sont dignes de beaucoup d'éloges. Leur compétence et leur technicité ne sont pas en défaut. Et il est vrai, comme l'a indiqué le Rapporteur spécial à l'Assemblée Nationale que leur renom a largement dépassé nos frontières. C'est pourquoi ils sont constamment sollicités, tant par les Etats étrangers que par les Organisations internationales comme conseillers et assistants techniques.

La généralisation du « Service Telex » pour les grandes entreprises allégerait, sans doute, l'activité des services téléphoniques. Ce système présente pour les abonnés des avantages appréciables pour leurs communications : enregistrement et contrôle automatique de leurs messages, rapidité et fidélité. Il est souhaitable qu'il soit bien connu de tous ceux qui peuvent avoir intérêt à l'utiliser.

En souhaitant que les observations qu'elle a présentées soient prises en considération, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au projet de budget qui vous est soumis.